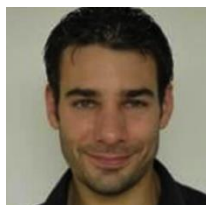


## PEUT-ON TAXER LES BÉNÉFICES EXCÉDENTAIRES DES GAGNANTS DE LA CRISE POUR DÉDOMMAGER LES PERDANTS ?

**Une étude de Rodolphe Desbordes,  
Céline Azémar, Jean-Philippe Nicolaï et Paolo Melindi-Ghidi**

≠Climat ≠Covid-19 ≠Crise ≠Economie ≠Recherche



**Rodolphe Desbordes**  
Professeur d'Economie,  
SKEMA Business School



**Céline Azémar**  
Professeur d'économie &  
Doyenne Académique,  
Rennes School of Business



**Jean-Philippe Nicolaï**  
Professeur des Universités,  
Institut polytechnique de  
Grenoble (Grenoble INP)



**Paolo Melindi-Ghidi**  
Professor associé en  
Economie, Université Paris  
Nanterre – Université Paris  
Lumières

**La crise du Covid-19 et ses conséquences ont permis à des entreprises de faire des profits exceptionnels. L'étude de ces quatre professeurs montre qu'une taxe sur ces superprofits pourrait permettre de dédommager celles qui ont le plus souffert de la crise.**

Une étape nécessaire pour aller vers une croissance inclusive et une transition écologique serait d'adopter une taxe permanente sur les superprofits dans tous les secteurs de l'économie. Pour répondre aux problèmes de transferts de revenus vers des pays à faible imposition, cette taxe pourrait être calculée à partir du compte consolidé des entreprises multinationales en proportion des ventes par destination.

**Rodolphe Desbordes, professeur d'Economie à SKEMA Business School** peut vous donner sa vision autour de ces enjeux.

**Pour accéder à l'étude :**

<https://knowledge.skema-bs.fr/crise-perdants-gagnants-taxe-profits-macron/>

**Pour interviewer Rodolphe Desbordes, contacter :**

Christine Cassaboïs – SKEMA Business School, Tél : 06 27 49 36 59

[christine.cassabois@skema.edu](mailto:christine.cassabois@skema.edu)